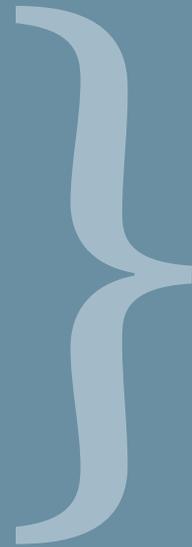


*rapport
de gestion,*
PROMEA CAISSE DE PENSION 2023

Respectueuse

*Pour la PROMEA caisse de pension,
le respect de tous les interlocuteurs
dans diverses situations va de soi.*



sommaire,

RAPPORT DE GESTION 2023

Rapport de gestion

Avant-propos	4 – 5
Chiffres-clés	7
Faits relatifs à l'assurance	8 – 11

Comptes annuels

Bilan	13
Compte d'exploitation	14 – 15
Annexe	16 – 33

PROMEA caisse de pension

PROMEA caisse de pension en bref.....	35
Organes de PROMEA caisse de pension.....	36 – 37

avant-propos,

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

L'année 2023 a également été marquée par de gros défis mondiaux comme des guerres et des conflits persistants, qui continuent d'entraîner une grande incertitude. Malgré ce contexte difficile, PROMEA caisse de pension peut afficher un rendement sur les placements de capitaux de 5.62 % pour 2023. Le taux de couverture se monte à 106.9 % au 31.12.2023.

PROMEA caisse de pension fêtera son 70^e anniversaire en 2025. Un nouveau jalon a été posé dans son histoire au cours de l'exercice sous revue. Sur la base des principaux objectifs climatiques de l'Accord de Paris, nous avons orienté en conséquence une grande partie de nos placements. Le Conseil de fondation a opté pour une trajectoire de décarbonation. Par conséquent, l'intensité en CO₂ doit diminuer constamment pour atteindre l'objectif de «zéro émission nette» d'ici 2050. En 2023, plus d'un milliard de francs ont donc été désinvestis et réaffectés à des placements durables. Dans ce contexte, les frais courants de gestion de fortune ont été réduits de près de moitié pour les actions et les obligations.

Dans le même temps, nous obtenons le vert clair dans le rating de l'Alliance Climatique Suisse pour les placements financiers et les investissements immobiliers («Good Practice»). Nous pouvons constater que, même avec une gestion durable des placements, les intérêts de nos assurés actifs et de nos bénéficiaires d'une rente restent garantis.

Nous pouvons en outre constater que nous affichons à nouveau une croissance saine en 2023 en ce qui concerne le nombre d'assurés et de membres affiliés, toujours à la condition que la croissance renforce le collectif existant de PROMEA caisse de pension. Le respect des directives d'admission reste ainsi un indicateur de direction important pour la future croissance.

Sur le plan politique, le Parlement fédéral a pu adopter la réforme LPP lors de la session de printemps. Le point central de la réforme est la réduction du taux de conversion minimal LPP de 6.8 % à 6 %, avec des mesures de compensation correspondantes.

Le référendum a été saisi contre cette réforme. Quelle que soit l'issue de cette votation qui aura lieu en septembre prochain, le Conseil de fondation se penchera aussi sur la réduction du taux de conversion réglementaire en 2024. Des décisions correspondantes seront prises d'ici la fin de l'année. La transparence et une communication ouverte sont très importantes pour nous dans ce processus.

Je remercie les membres du conseil de fondation et de la direction de la très bonne collaboration. Je remercie aussi les collaborateurs de PROMEA caisse de pension de leur engagement et du travail qu'ils ont accompli. Ensemble, nous mettrons tout en œuvre pour pouvoir mériter votre confiance aussi à l'avenir.

Peter Meier

Président du Conseil de fondation
PROMEA caisse de pension

pour moi,

parce que je peux me fier au fait que mon capital-prévoyance soit traité en toute conscience des responsabilités entrepreneuriales et peut de ce fait bien prospérer.



Intelligible

*La PROMEA caisse de pension
informe de manière
claire et compréhensible.*



chiffres-clés,

EN BREF

	2023	2022
1. Rémunération des avoirs-épargne	1.5 %	1.75 %
2. Avoirs de vieillesse en CHF	936.0 mio.	908.5 mio.
3. Augmentation des retraites	0 %	0 %
4. Degré de couverture	106.9 %	102.7 %
5. Membres	997	989
6. Assurés	9 456	9 025
7. Retraités	2 212	2 132
8. Total du bilan en CHF	1 704 mio.	1 603 mio.
9. Cotisations en CHF	68.5 mio.	65.4 mio.
10. Performance nette	5.62 %	-9.41 %

faits relatifs,

À L'ASSURANCE ET AU PATRIMOINE PLACÉ

Résultat de l'exercice

L'exercice 2023 de PROMEA caisse de pension est arrêté dans le compte d'exploitation avec un excédent de recettes de CHF 66 millions. Cet excédent s'explique surtout par le bon résultat des placements. Le résultat net provenant des placements se monte à CHF 81.3 millions.

Grâce à l'excédent de recettes, le taux de couverture est passé de 102.7 % à 106.9 % au cours de la période sous revue. PROMEA caisse de pension peut continuer de remplir ses engagements de prévoyance, mais elle ne dispose pas de sa pleine capacité financière à prendre des risques, car la réserve de fluctuation de valeur de CHF 250 millions n'a pas été constituée entièrement. Pour constituer entièrement la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2023, il manque encore CHF 143.6 millions. La réserve de fluctuation de valeur disponible se monte à CHF 106.4 millions au 31.12.2023 et la réserve de fluctuation de valeur est constituée à 42.6 % au 31.12.2023.

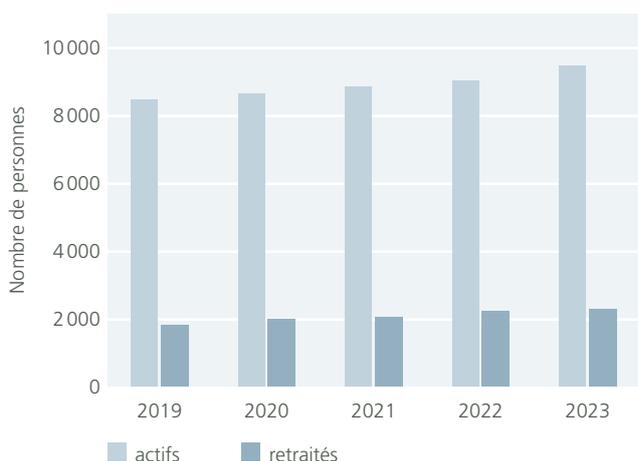
La croissance durable en ce qui concerne l'effectif d'assurés et les capitaux de prévoyance a encore pu se poursuivre en 2023. Le capital de prévoyance des assurés

actifs a augmenté de CHF 27.5 millions et s'élève à CHF 936 millions à la fin 2023. Au 31.12.2023, 9456 assurés actifs étaient affiliés à la caisse de pension. Cela correspond à une augmentation de 431 assurés actifs par rapport à l'année précédente. PROMEA caisse de pension continue de miser exclusivement sur une croissance qualitative, à même de renforcer encore la structure existante de PROMEA caisse de pension.

Capacité de risque structurelle

Au cours de l'exercice sous revue, le nombre des assurés actifs a augmenté de 4.8 %, tandis qu'une hausse de 3.8 % est enregistrée pour les bénéficiaires d'une rente. Le ratio démographique (nombre d'assurés actifs par bénéficiaire d'une rente, rentes pour enfant non comprises) a légèrement augmenté à 4.5 par rapport à l'exercice précédent. En comparaison avec les autres institutions de prévoyance, PROMEA caisse de pension se situe ainsi au-dessus de la moyenne suisse, qui est d'environ 4 actifs pour un retraité. Plus la part des assurés actifs est élevée, plus la capacité d'assainissement d'une institution de prévoyance est bonne. L'âge moyen du portefeuille des assurés actifs a légèrement changé par rapport à l'année précédente. Fin 2023, il était de 43.6 ans. Durant l'exercice sous revue, l'âge moyen des bénéficiaires d'une rente (rentes pour enfant non comprises) a légèrement augmenté de 71.9 ans à 72.1 ans.

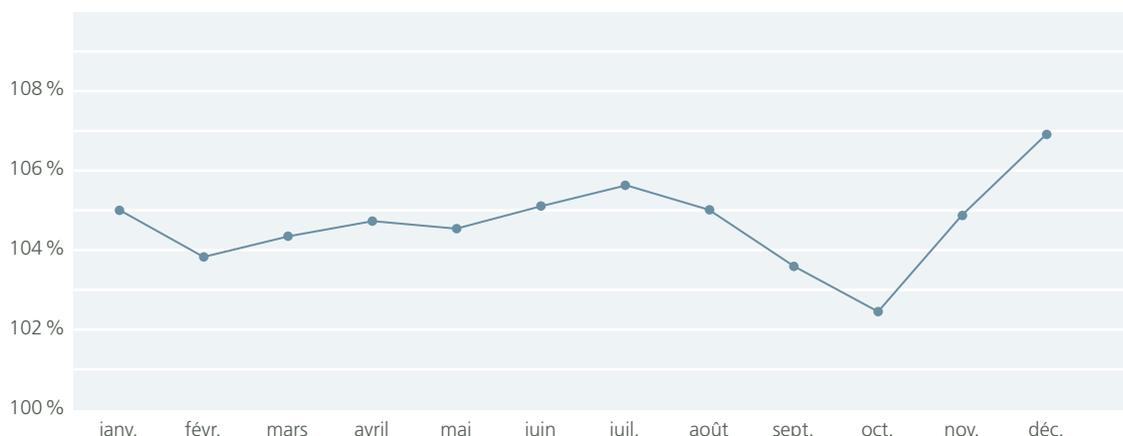
Rapport assurés actifs – retraités



Taux de bénéficiaires de rente

Actuellement, les avoirs de vieillesse réglementaires jusqu'à CHF 600 000 sont transformés en rentes à l'âge de référence au taux de conversion réglementaire de 6.8 %. Pour les avoirs de vieillesse dépassant CHF 600 000, le taux de conversion de 5.2 % s'applique. Malgré ce taux de conversion réglementaire élevé par rapport à d'autres caisses de pension, le taux de bénéficiaires de rente a continué de baisser au cours de l'exercice sous revue. En 2023, PROMEA caisse de pension enregistre 185 départs à la retraite. 72 assurés ont opté pour la rente de vieillesse, 86 pour le capital-vieillesse et 27 pour une forme mixte (rente de vieillesse / capital vieillesse).

Évolution du taux de couverture 2023



Augmentation du taux d'intérêt technique

Il s'agit du taux d'escompte qui permet de calculer les capitaux de prévoyance des bénéficiaires d'une rente et les provisions techniques d'une caisse de pension. La fixation du taux d'intérêt technique relève de la responsabilité du Conseil de fondation. En raison de l'évolution des taux et en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, le Conseil de fondation a décidé de relever le taux d'intérêt technique de 1.5 % à 1.75 % au 31.12.2023. Cette augmentation de 0.25 % a permis de soulager de près de CHF 24.2 millions les positions capitaux de prévoyance des bénéficiaires d'une rente et provisions techniques dans les passifs du bilan.

Placements financiers

L'année de placement 2023 a été plus réjouissante que l'année précédente, au cours de laquelle les marchés financiers avaient été influencés négativement par l'inflation élevée et la hausse des taux d'intérêt. En 2023, l'inflation n'a pas totalement disparu au niveau mondial, mais elle a diminué. Les marchés financiers ont réagi positivement. Les obligations, les actions et l'immobilier suisse ont connu une évolution positive. La PROMEA caisse de pension a réalisé une performance réjouissante de 5.62 % en 2023. En outre, les objectifs ambitieux fixés dans le domaine ESG / durabilité ont pu être réalisés.

Début 2023, l'inflation en Suisse était supérieure à 3 %. Jusqu'à la fin de l'année, l'inflation est tombée à 1.7 %. L'évolution a été similaire dans d'autres nations, mais pas dans la même mesure. En Allemagne et aux États-Unis, les taux d'inflation sont passés de plus de 6 % à près de 3 %. En Chine, où sévit une importante crise immobilière, l'inflation est passée d'environ 2 % à -0.3 %. Au début, les taux directeurs des banques centrales ont encore été relevés. En Suisse, les taux d'intérêt ont été rele-

vés jusqu'à 1.75 %; dans la zone euro et aux États-Unis, ils ont atteint respectivement 4.5 % et 5.5 %. Avec la baisse progressive de l'inflation, les banques centrales ont fait une pause dans les hausses de taux d'intérêt. L'espoir est né que les taux directeurs seraient bientôt abaissés et que la question de l'inflation serait réglée.

Le développement économique a été moins uniforme. Selon une estimation de la BNS, la croissance en Suisse devrait être de 1 % en 2023. Dans la zone euro, l'économie a stagné. Le Japon est entré en récession. L'économie américaine s'est montrée robuste. Une croissance de 4.9 % a été enregistrée au troisième trimestre et une croissance de 3.2 % au quatrième trimestre.

Les marchés financiers ont accueilli positivement les développements ci-dessus, en particulier vers la fin de l'année. Une grande incertitude est apparue au cours du premier semestre, lorsque les banques régionales américaines, en particulier, ont été mises sous pression par la hausse des taux d'intérêt. Cela a finalement déclenché le début du déclin du Credit Suisse. Les mesures d'urgence prises par la banque centrale américaine ont permis d'éviter que la crise bancaire ne se propage davantage, ce qui a permis aux marchés boursiers de respirer. Les marchés boursiers ont en outre été influencés positivement par le thème de plus en plus répandu de l'«intelligence artificielle». Les actions technologiques, en particulier, ont enregistré une forte hausse des cours. Une nouvelle ère productive a commencé. La guerre entre Israël et le Hamas n'a pas eu d'influence déterminante sur les marchés.

Sur les marchés obligataires, la baisse de l'inflation a été bien accueillie. Les rendements des obligations ont baissé au cours de l'année, ce qui a entraîné une hausse de leurs prix. Le rendement de l'emprunt à 10 ans de la

Confédération est passé de 1.4 % à 0.7 %. Au total, le marché obligataire suisse a progressé de 7.4 % en 2023. Une évolution similaire a été observée sur les marchés obligataires mondiaux. Ceux-ci ont réalisé une performance de 2.5 % en tenant compte d'une couverture de change contre le franc suisse.

Les marchés boursiers ont également connu une hausse relativement importante en 2023. Les actions suisses ont réalisé une performance de 6.1 %. Les actions mondiales sans couverture de change ont progressé de 12.8 %. Parmi les actions mondiales, ce sont surtout les actions technologiques américaines qui ont dominé l'évolution de l'indice. Les actions des marchés émergents ont connu une évolution légèrement négative de -0.1 %, principalement en raison de la mauvaise tenue du marché des actions en Chine.

L'immobilier suisse affiche une performance positive, mais inférieure à la moyenne, de 2 %. Certes, il n'y a pas eu de grandes corrections sur le marché immobilier. Néanmoins, certains fournisseurs de produits ont dû procéder à des corrections de valeur. Le secteur immobilier étranger a été plus fortement touché. Les volumes de transactions ont fortement diminué, surtout dans l'immobilier commercial. Aux États-Unis, ce sont surtout les immeubles de bureaux qui ont souffert davantage, car ils ont dû faire face à des taux de vacance élevés.

Selon l'indice, le marché des placements en infrastructures a connu une évolution négative de -2.9 % en 2023. L'indice comprend des actions cotées dans le domaine de l'infrastructure. Les investissements réalisés et développés par la PROMEA caisse de pension se

concentrent toutefois sur des projets d'infrastructure directs, qui ont généralement aussi un effet positif sur l'environnement. Ils ont connu une évolution positive.

Jusqu'à fin octobre, l'évolution globale des marchés financiers semblait positive, mais pas supérieure à la moyenne, car c'est surtout à partir de l'été que les marchés des actions ont subi une phase de correction. Selon le Baromètre UBS des caisses de pension, la performance des caisses de pension suisses s'élevait à 1.1 % fin octobre. Fin octobre, la PROMEA caisse de pension a enregistré une performance de 1.4 % (indice de référence: 1.3 %). Au cours des deux derniers mois, l'optimisme des acteurs du marché a fortement augmenté, ce qui a conduit à un véritable reprise de fin d'année. À fin décembre 2023, le baromètre UBS des caisses de pension s'élevait à 4.9 %. La PROMEA caisse de pension a réalisé une performance de 5.62 % (indice de référence: 6.5 %). L'écart par rapport à l'indice de référence provient essentiellement de la faible performance dans le domaine de l'immobilier à l'étranger et de la sous-pondération des actions.

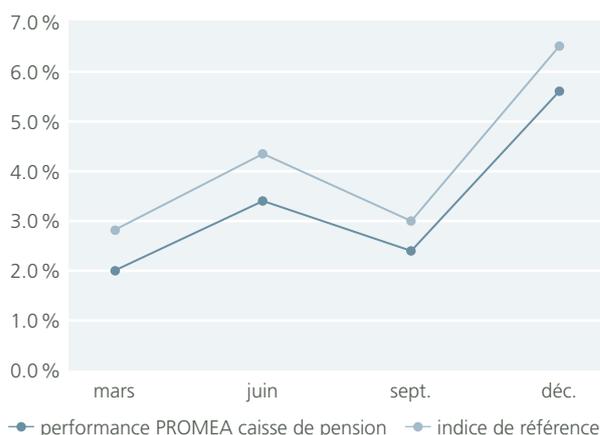
Outre les thèmes liés au marché, la PROMEA caisse de pension s'est surtout préoccupée, au cours de l'année, de la poursuite de l'orientation durable des placements de capitaux. Cela a impliqué une analyse critique des placements existants ainsi que la recherche et la sélection de possibilités de placement répondant aux exigences élevées de la PROMEA caisse de pension en matière d'ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Une fois la sélection effectuée, les réaffectations correspondantes ont été effectuées de manière à optimiser les coûts.

Portefeuille immobilier

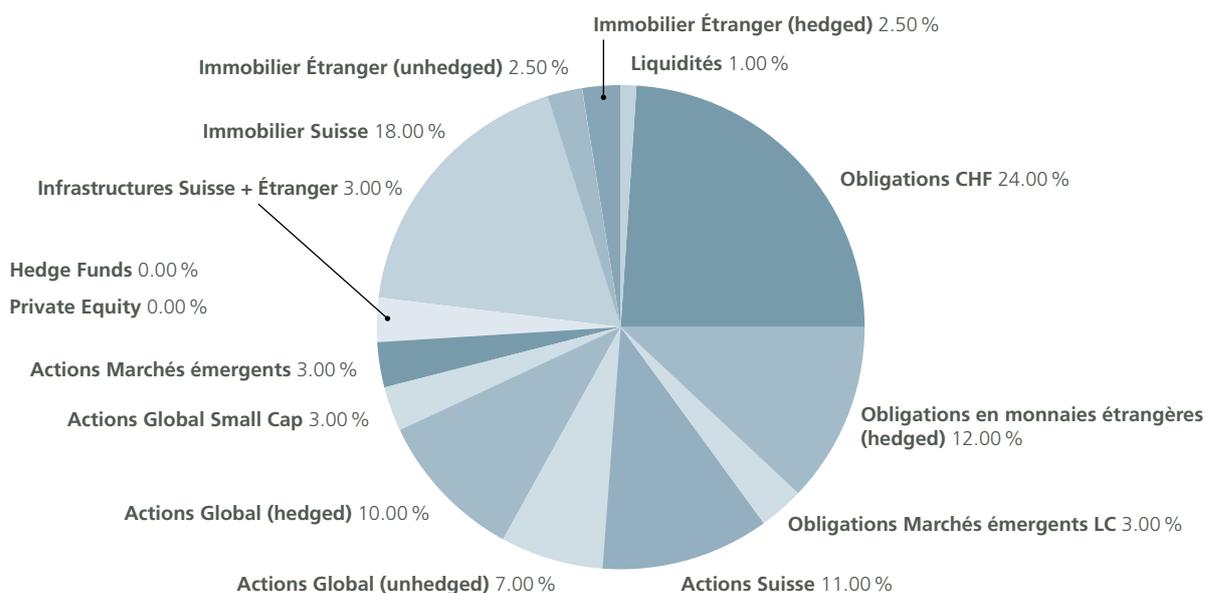
Le portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension a encore évolué de façon satisfaisante en 2023. Le revenu net (revenus locatifs moins pertes locatives, coûts d'exploitation et d'entretien) est de CHF 6.12 millions, soit plus de CHF 360 000 de plus que les CHF 5.76 millions prévus au budget. Aucun immeuble n'a été acquis ou cédé au cours de l'exercice 2023. Le rendement brut du portefeuille entier s'élève à près de 4.54 %. Le rendement net est de 3.61 %, ce qui représente un excellent niveau.

Le taux de vacance de tout le portefeuille est resté faible, s'élevant à 2.39 % (2022: 2.84 %). Près de la moitié des vacances concernent l'immeuble de Morbio Inferiore, au sud du Tessin. Pour les autres immeubles, le taux de vacance du portefeuille a en général évolué positivement.

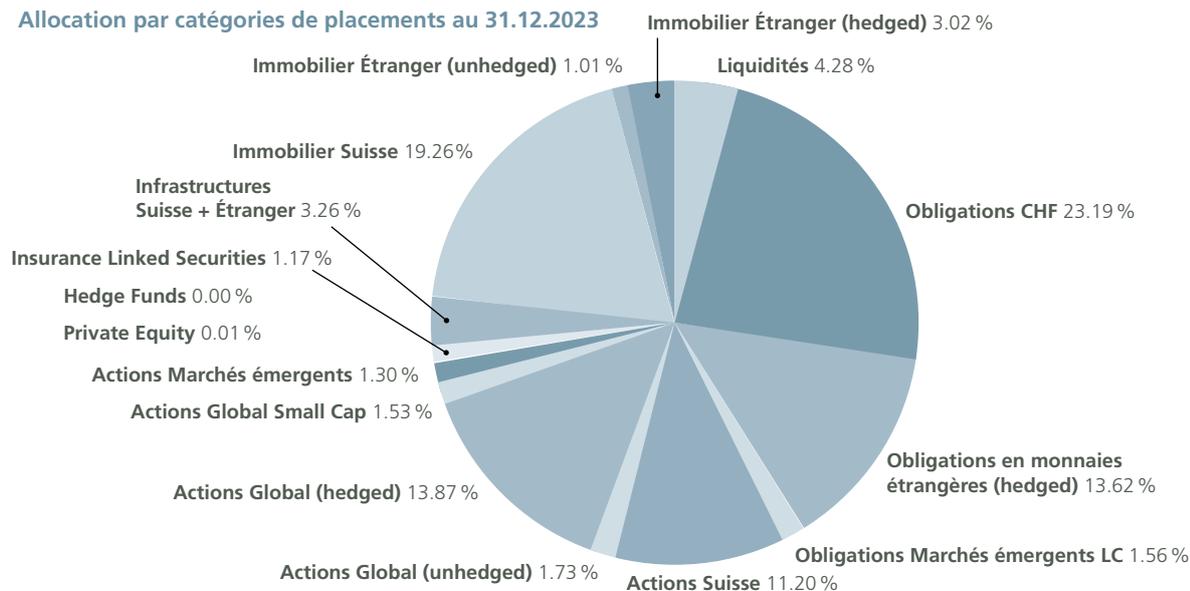
Développement de la performance effective 2023 et indice de référence



Asset Allocation stratégique. valable depuis le 19.04.2018



Allocation par catégories de placements au 31.12.2023



Au cours de la période de décompte, COMRE AG a évalué le portefeuille immobilier de PROMEA caisse de pension. Celui-ci présente au 31.12.2023 une valeur marchande de CHF 169.5 millions. Le portefeuille a été dévalorisé de 3.1 % par rapport au 31.12.2022. L'effet d'évaluation, avec une perte de CHF 5.5 millions, a changé de manière significative par rapport à l'année précédente (+CHF 650 000). La raison en est l'augmentation des taux d'escompte de 10 à 30 points de base ainsi que l'augmentation des coûts d'investissement prévus dans les 10 prochaines années.

Au cours de l'exercice sous revue, des investissements en vue de travaux d'entretien ont été réalisés à hauteur de CHF 1.4 million. La majeure partie de ce montant a été investie dans la remise en état de la production de chaleur dans l'immeuble d'Arni, dans la rénovation d'une rampe dans l'immeuble de Berne et dans la planification de mesures ESG à venir dans divers immeubles. Le résultat des immeubles, compte tenu des nouvelles évaluations, s'élève à près de CHF -950 000 (année précédente: CHF 5.21 millions).

Durabilité

Au cours de l'exercice 2023, une trajectoire de décarbonisation a été intégrée dans le règlement de placement. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est réalisé à partir de 5 % avec le charbon sont exclues. Dans ce contexte, les frais courants de gestion de portefeuille ont été réduits de près de moitié pour les actions et les obligations.

Entre 2020 et 2023, l'intensité en CO₂ (tCO₂e/mio. de chiffre d'affaires ou PIB) des actions et des obligations dans les actifs immobilisés est diminuée, soit une baisse de 26 % (scope 1 et 2), selon FE Fund Info. Le scope 3 est également mesuré, mais en raison de données insuffisantes ou manquantes, l'accent est pour l'instant encore mis sur les scopes 1 et 2. Pour les biens immobiliers, un plan d'investissement sur 10 ans a été défini afin d'atteindre également les mêmes objectifs de décarbonisation pour les immeubles. L'objectif est d'équiper 75 % des bâtiments en installations photovoltaïques d'ici 2030.

Au niveau de l'entreprise, une collaboration a été mise en place avec la fondation PME Clima. Ainsi, la propre production de CO₂ (consommation d'électricité, chauffage et déplacements professionnels) est entièrement compensée par la plantation d'arbres. Depuis 2023, d'autres partenariats incluent Swiss Sustainable Finance, IIGCC (la plus grande association mondiale d'investisseurs institutionnels orientée vers le climat), PCAF (Carbon Reporting) et Climate Action 100+ (plateforme d'engagement internationale). De plus, un site web spécifique a été créé pour la durabilité (www.promea.ch/durabilite).

Ricardo Garcia

Directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr

Directeur PROMEA caisse de pension

Engagée

*La PROMEA caisse de pension
tient compte des intérêts
de ses interlocuteurs.*



bilan,

AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2023 en CHF	2022 en CHF
Actif			
Placements		1 704 356 403.71	1 602 955 272.90
Liquidités		52 460 056.48	144 747 531.15
Créances et prêts	7.1	20 484 332.50	13 209 178.37
Titres	6.4	1 234 679 148.25	1 036 517 838.06
Immobilier	6.8	396 732 866.48	408 480 725.32
Immobilier		169 499 999.95	174 999 999.95
Immobilier Étranger (hedged)		51 441 562.84	54 049 453.39
Immobilier Étranger (unhedged)		17 188 388.55	20 786 551.74
Immobilier Suisse (indirects)		158 602 915.14	158 644 720.24
Compte de régularisation actif	7.2	2 104.70	191 132.70
Total de l'actif		1 704 358 508.41	1 603 146 405.60
Passif			
Dettes		28 142 492.52	27 460 689.00
Prestations de libre passage et rentes		28 142 492.52	27 460 689.00
Compte de régularisation passif	7.4	245 088.15	101 894.85
Réserves de contributions des employeurs	6.9	16 715 241.58	16 242 821.63
Réserves de contributions des employeurs		16 398 083.73	15 926 454.68
Fonds libres employeurs affiliés		317 157.85	316 366.95
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 552 862 808.00	1 518 946 068.00
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	936 008 527.00	908 527 495.00
Capital de prévoyance retraités	5.5	526 430 880.00	514 517 927.00
Provisions techniques	5.6	90 423 401.00	95 900 646.00
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	106 392 878.16	40 394 932.12
Capital de fondation, découvert		0.00	0.00
Total du passif		1 704 358 508.41	1 603 146 405.60

comptes,

COMPTE D'EXPLOITATION DU 01.01. AU 31.12.

	Annexe Comptes annuels	2023 en CHF	2022 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres		69 692 117.75	66 572 305.14
Cotisations ordinaires	3.2	68 493 807.20	65 402 637.20
– Cotisation d'épargne		58 790 148.45	55 847 513.25
– Cotisation de risque		7 096 495.90	7 039 210.00
– Cotisation pour coûts administratifs		2 607 162.85	2 515 913.95
Intérêts moratoires sur cotisations en retard		13 262.95	25 064.65
Apports à la réserve de contributions des employeurs	6.9	3 770 129.80	2 965 885.20
Apports au fonds de garantie		756 159.50	705 524.89
Utilisation de réserves de contributions des employeurs	6.9	-3 341 241.70	-2 526 806.80
Prestations d'entrée		72 767 472.54	69 718 998.59
Apports de libre passage assurés	5.3	72 767 472.54	69 718 998.59
– Apports de libre passage assurés actifs		71 242 341.58	69 482 146.59
– Apports de réserve mathématique Rentes		1 525 130.96	236 852.00
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		142 459 590.29	136 291 303.73
Prestations réglementaires		-63 591 337.06	-57 444 444.90
Rentes de vieillesse		-30 290 223.11	-28 686 618.00
Rentes de survivants		-3 367 440.55	-3 195 800.80
Rentes d'invalidité		-3 520 386.65	-3 327 549.60
Prestations en capital à la retraite		-25 244 074.90	-20 926 144.00
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-1 169 211.85	-1 308 332.50
Prestations de sortie		-56 338 326.40	-67 263 309.95
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-54 212 720.60	-63 698 402.60
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	-2 125 605.80	-3 564 907.35
Sorties relatives aux prestations et versements anticipés		-119 929 663.46	-124 707 754.85

Annexe Comptes annuels		2023 en CHF	2022 en CHF
Dissolution, constitution et rémunération de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		-34 389 159.95	-26 474 492.00
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-14 190 265.65	-8 993 736.10
Constitution de capitaux de prévoyance retraités		-11 912 953.00	-16 254 798.00
Dissolution de provisions techniques 5.6		5 477 245.00	14 534 335.00
Rémunération du capital d'épargne		-13 334 298.20	-15 321 214.50
Constitution de réserves de contributions des employeurs 6.9		-428 888.10	-439 078.40
Dissolution/constitution de la fortune de prévoyance libre 6.9		0.00	0.00
Charges d'assurance		-658 676.30	-634 292.95
Résultat net de l'activité d'assurance		-12 517 909.42	-15 525 236.07
Résultat net des placements		81 262 538.38	-165 672 632.52
Produit des titres 6.7		91 621 144.24	-175 406 315.77
– Liquidités		206 349.85	-128 361.01
– Placements à terme et «call money»		1 151 175.35	54 136.11
– Opérations de change à terme		0.00	0.00
– Obligations		36 873 007.64	-77 005 730.49
– Actions		50 053 539.29	-100 812 667.16
– Private Equity		40 000.00	364 000.00
– Hedge Funds		-103 305.01	-97 283.24
– Infrastructures		3 227 248.08	2 204 866.71
– Rendements extraordinaires		173 129.04	14 723.31
Produit des immeubles 6.7		-4 899 174.29	14 893 151.23
Produit des immeubles		-464 296.32	5 818 669.62
Revenu d'immobiliers indirects		-4 434 877.97	9 074 481.61
Autre revenu d'immobiliers 6.7		0.00	-179 198.10
Charges de gestion patrimoniale 6.7		-5 459 431.57	-4 980 269.88
Autres produits		4 930.98	195 794.30
Revenu des services fournis		4 082.73	13 549.25
Autres revenus		848.25	182 245.05
Autres frais		0.00	-10 777.85
Frais d'administration 7.5		-2 751 613.90	-2 893 697.38
Frais d'administration généraux		-2 176 503.00	-2 446 273.48
Révisions des caisses et conseils		-39 187.60	-41 380.15
Expert en caisse de pension		-80 855.85	-61 695.85
Autorité de surveillance		-27 521.30	-28 018.00
Frais de publicité		-72 820.65	-63 400.85
Commissions d'intermédiaire		-354 725.50	-252 929.05
Excédent de charges/de recettes avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		65 997 946.04	-183 906 549.52
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur 6.3		-65 997 946.04	183 906 549.52
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

annexe,

AUX COMPTES ANNUELS 2023

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Prenant la forme d'une fondation communautaire, la caisse de pension vise à réaliser la prévoyance professionnelle conformément à la LPP et à ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou mécènes des associations fondatrices ou qui entretiennent des relations de partenaire social avec un des cofondateurs et qui s'affilient à PROMEA caisse de pension. D'autres entreprises peuvent également s'affilier si elles satisfont aux critères d'admission de la Fondation. PROMEA caisse de pension peut aussi pratiquer une prévoyance qui va au-delà des prestations minimales prévues par la loi. Il incombe au Conseil de fondation de décider d'éventuelles prestations de soutien dans des situations d'urgence telles que la maladie, les accidents, l'invalidité ou le chômage.

En vue d'atteindre l'objectif de la fondation, PROMEA caisse de pension peut conclure des contrats d'assurance pour les destinataires ou une partie d'entre eux, comme elle peut aussi s'associer à de tels contrats, elle-même devant en être le preneur d'assurance et le bénéficiaire. Le plan de prévoyance repose, en ce qui concerne les prestations de risque, sur la primauté des prestations et, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, sur la primauté des cotisations.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

PROMEA caisse de pension figure sur le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH 1423.

1.3 Indication de l'acte et des règlements

- Acte de fondation, 15 octobre 2018
- Règlement de prévoyance du 6 décembre 2022 valable dès le 1^{er} janvier 2023
- Règlement des coûts du 7 décembre 2021 valable dès le 1^{er} janvier 2022
- Règlement d'organisation et de gestion du 6 décembre 2022 valable dès le 1^{er} décembre 2022

- Règlement des provisions du 6 décembre 2022 valable dès le 31 décembre 2022
- Règlement de placement du 28 mars 2023 valable dès le 1^{er} janvier 2023
- Règlement relatif au droit de signature, 7 mai 2010
- Inscription au registre du commerce, 18 juillet 1990
- Convention relative au mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle, 1^{er} janvier 2006
- Convention avec PROMEA caisse de compensation du 7 avril 2022 valable dès le 1^{er} janvier 2022
- Charte de l'ASIP, 1^{er} janvier 2009
- Règlement en cas de liquidation partielle 7 mai 2010

1.4 Organes de l'institution de prévoyance/

Droit de signature

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Peter Meier* président, 2022–2025

Sabine Bellefeuille, 2022–2025

Susanne Niklaus*, 2023–2026

Représentants des salariés

Rolf Frehner* vice-président, 2023–2026

Vincenzo Giovannelli*, 2023–2026

Susanne Sabbadini, 2023–2026

Le mandat commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

* = membres du comité du Conseil de fondation

Direction

Ricardo Garcia

Directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr

Directeur PROMEA caisse de pension

Les membres du Conseil de fondation et de la Direction signent collectivement à deux.

1.5 Organe de contrôle, experts, autorité de surveillance, conseillers

Organe de contrôle BDO SA, Zurich, *Mandat de l'expert en caisse de pension (partenaire contractuelle)* Allvisa AG, Zurich, *Expert exécutant pour la prévoyance professionnelle* René Zehnder, *Autorité de surveillance* BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), *Conseils en placements* Hartweiger & Partner AG, Lucerne, *Gestion immobilière* Sparhafen Immobilien AG, Zurich, *Spécialiste immobilier* ImmoPro AG, Zurich, *Expert en estimations immobilières* COMRE AG, Zurich

1.6 Associations fondatrices

Employeurs AM Suisse, *Salariés* Unia, Syna – le syndicat

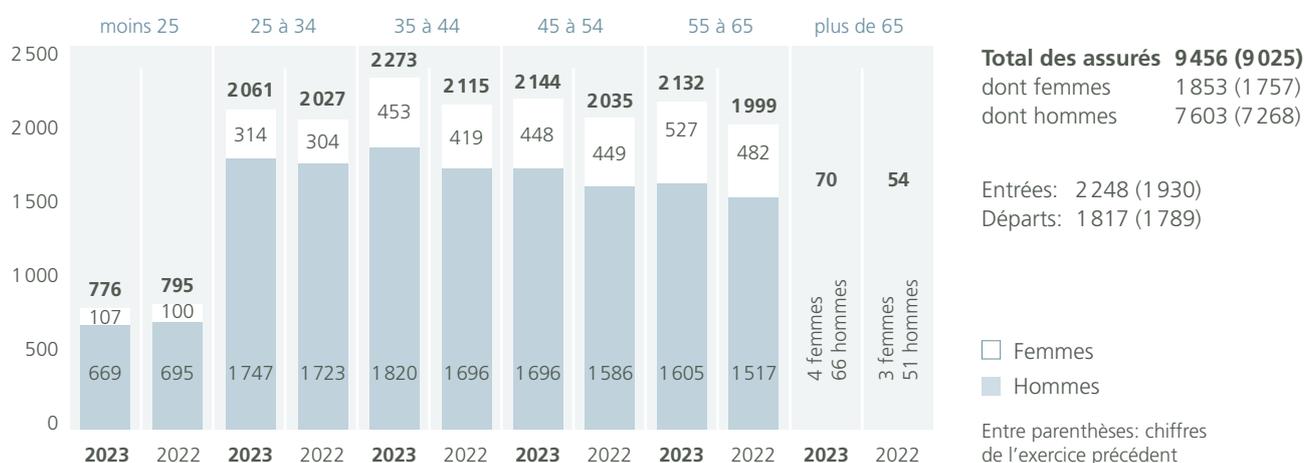
1.7 Employeurs affiliés

État initial 989 (977), *Entrées* 20 (25), *Départs* 12 (13), *Nombre d'entreprises affiliées* 997 (989).

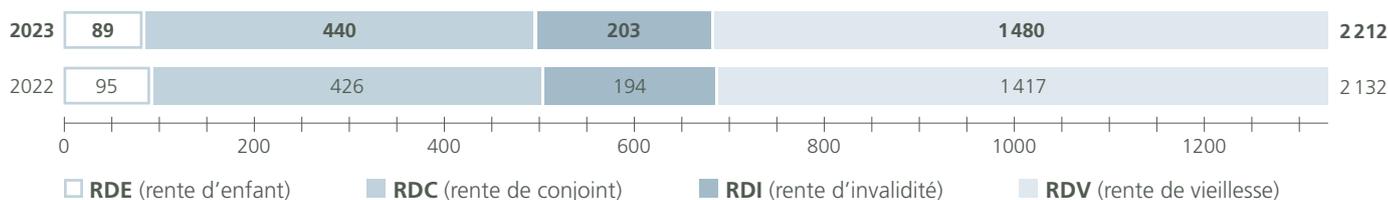
(Entre parenthèses: chiffres de l'exercice précédent)

2. Assurés actifs et retraités

2.1 Structure des assurés actifs au 31.12.2023 / 2022



2.2 Structure des assurés bénéficiaires d'une rente au 31.12.2023 / 2022



Total des retraités 2212 (2132), dont femmes 824 (802), dont hommes 1388 (1330)

Évolution effectif des rentes

	31.12.2023	Entrées 2023	Départs 2023	31.12.2022
Rentes de vieillesse	1 480	99	33	1 414
Rentes en cas de divorce	4	1	0	3
Rentes d'invalidité	203	31	22	194
Rentes de conjoint	436	25	15	426
Rentes pour enfants d'invalidité	50	5	5	50
Rentes pour enfants de retraité	14	5	2	11
Rentes pour orphelin(s)	25	5	14	34
Total	2 212	171	91	2 132

Nombre de retraites en 2023: 185, dont perception: de la rente de vieillesse 72, du capital 86, du capital et de la rente de vieillesse (forme mixte) 27.

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les prestations de la fondation sont décrites par le menu dans les dispositions complémentaires au Règlement du 6 décembre 2022. Ci-après, une vue d'ensemble des prestations:

En atteignant l'âge de la retraite ordinaire légale

- Rente de vieillesse à vie
- Rente pour enfants de retraité
- Versement en capital

Avant d'atteindre l'âge de la retraite ordinaire légale en cas de décès

- Rente de conjoint/partenaire

- Rente pour orphelin(s)
- Capital en cas de décès

En cas d'incapacité de travail (invalidité)

- Rente d'invalidité
- Rente pour enfants d'invalide
- Libération du paiement des cotisations

3.2 Financement, méthodes de financement

La caisse de pension est financée selon la primauté des cotisations (prestations de vieillesse) et selon la primauté des prestations (prestations de risque). L'ensemble des cotisations est composé des contributions d'épargne, des contributions de risque et des contributions pour les coûts administratifs. Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage du salaire assuré et par principe financées de manière paritaire (50 % par les salariés et les employeurs). Le salaire assuré au sens du règlement correspond au salaire AVS ou coordonné.

	2023 en CHF	2022 en CHF
Cotisations employeurs	36 226 497	34 403 112
Cotisations salariés	32 267 310	30 999 525
Cotisations totales	68 493 807	65 402 637
dont:		
– Contribution d'épargne	58 790 148	55 847 513
– Contribution de risque	7 096 496	7 039 210
– Contribution aux frais administratifs	2 607 163	2 515 914

3.3 Autres informations sur les activités de prévoyance

Le Règlement prévoit la possibilité d'une retraite anticipée à partir de l'âge de 58 ans. Le versement anticipé de la rente entraîne une diminution à vie de la rente de vieillesse annuelle. Les assurés ont la possibilité, en cas de retraite anticipée, de faire des versements complémentaires pour contrebalancer la réduction de la rente ou bénéficier des prestations maximales. PROMEA caisse de pension propose aux entreprises métallurgiques du canton du Valais et du canton de Vaud un plan de prévoyance qui satisfait aux dispositions de la Convention collective de travail cantonale correspondante.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes conforme selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent, sur le plan de la présentation et de l'évaluation, à la directive n° 26 de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité de la situation patrimoniale, financière et des recettes.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation correspondent aux prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Le compte annuel, composé du Bilan, du Compte d'exploitation et de l'Annexe, reflète la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respecte également les exigences de la Swiss GAAP RPC 26. Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au cours de l'exercice écoulé sans modification par rapport à l'exercice précédent:

Liquidités, créances, engagements, délimitations valeur nominale,

Conversion des devises cours du jour du bilan, *Titres y compris fonds de placement, obligations* valeur de marché, *Immeubles* évaluation détaillée par un expert (pour les détails cf. 6.8), *Capitaux de prévoyance et provisions techniques* selon l'avis de l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'exercice précédent.

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont supportés de façon autonome par la Fondation jusqu'à concurrence d'une somme de sinistre de CHF 1 million. Depuis le 1^{er} juin 2019, la part de la somme de sinistre dépassant CHF 1 million est réassurée auprès de PKRück (contrat Excess of Loss). Le risque vieillesse est supporté de façon autonome.

5.2 Indications relatives au bilan actuariel

L'expert en prévoyance professionnelle élabore un bilan actuariel au 31.12.2023.

Lorsqu'il s'agit de calculer la réserve mathématique du retraité, on utilise les données LPP 2020 (tables périodiques).

Le taux d'intérêt technique a été relevé de 1.5 % à 1.75 % au 31 décembre 2023.

5.3 Évolution et rémunération des avoirs-épargne des assurés actifs

	2023 en CHF	2022 en CHF
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 01.01	908 527 496	884 253 835
Bonifications de vieillesse	61 101 431	57 854 751
Apports de libre passage	71 242 341	69 482 147
Rémunération	13 290 766	15 279 924
Prestations de libre passage lors du départ	-54 212 721	-63 698 403
Versements anticipés EPL	-1 505 749	-1 743 766
Retrait dû au divorce	-619 856	-1 821 141
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-61 815 182	-51 079 851
État du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12	936 008 527	908 527 495

Dans les bonifications de vieillesse, celles des assurés libérés du paiement des cotisations sont également comprises. Le financement de ces bonifications de vieillesse, d'environ CHF 2.3 million, se fait par le biais de la provision réserve pour sinistres AI. Les différents avoirs de prévoyance ont rapporté 1.5 % en 2023 (exercice précédent: 1.75 %).

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montent à CHF 605 658 350 (exercice précédent: CHF 587 260 241).

5.5 Évolution de la réserve mathématique des rentiers

	2023 en CHF	2022 en CHF
État de la réserve mathématique des rentiers au 01.01	514 517 927	498 263 129
Modification	11 912 953	16 254 798
État de la réserve mathématique des rentiers au 31.12	526 430 880	514 517 927

Chaque année, l'expert en prévoyance professionnelle calcule à nouveau le capital (y compris le risque de longue vie) nécessaire au service des rentes selon des principes actuariels pour la date de référence. La différence entre le capital existant et le capital nécessaire est comptabilisée avec effet sur le résultat du compte d'exploitation.

5.6 Provisions techniques

Les provisions techniques ont évolué comme suit:

	2023 en CHF	2022 en CHF
Fonds de fluctuation dans l'évolution du risque	6 686 924	6 643 689
Provision pour pertes de départ à la retraite	75 840 014	84 111 778
Provision pour intérêts accrus	-	-
Provision pour longue vie	7 896 463	5 145 179
Total des provisions techniques	90 423 401	95 900 646

Provision pour intérêts accrus: le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse réglementaires au taux minimal de 1.25 % (taux d'intérêt de mutation) en 2024. C'est pourquoi aucune provision ne doit être constituée, car il n'y a pas d'intérêt supplémentaire par rapport au taux d'intérêt minimal LPP de 1.25 %.

Fonds de fluctuation des risques: le fonds de fluctuation des risques doit assurer que la caisse de pension dispose de suffisamment de moyens financiers pour assumer ses obligations même en cas d'exercice exceptionnellement riche en sinistres (décès et invalidité).

Provision pour pertes de mises à la retraite: les taux de conversion fixés dans le règlement pour l'âge ordinaire de la retraite ne correspondent pas aux valeurs actuarielles correctes en raison de la modification permanente de l'espérance de vie. Pour pouvoir financer la différence entre le taux de conversion techniquement correct et le taux réglementaire, il faut constituer des provisions correspondantes. La provision est constituée pour les personnes qui ont atteint l'âge de 58 ans, en supposant un taux de perception des rentes de 60 %. Pour ces personnes, le besoin de financement attendu en cas de départ à la retraite à l'âge ordinaire de la retraite est provisionné.

Provision pour longue vie: pour tenir compte de l'espérance de vie toujours plus importante des assurés à la retraite, il est constitué une provision équivalant à 0.5 % du capital de prévoyance pour chaque année comptabilisée après 2020 (= année de parution des Bases techniques LPP 2020).

5.7 Bases techniques

Le taux d'intérêt technique se monte à 1.75 % au 31.12.2023 et est en conséquence inférieur au plafond selon la DTA 4 de 3.33 %.

Le capital de couverture nécessaire correspond à l'avoir de vieillesse accumulé des assurés actifs et au capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.2023. Les bases techniques de la LPP 2020, tables périodiques, sont utilisées depuis le 31.12.2021.

5.8 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2 et résultat de l'expertise actuarielle

	2023 en CHF	2022 en CHF
Actifs à la valeur du marché	1 704 358 508	1 603 146 406
./. engagements et régularisations comptables	-28 387 581	-27 562 584
./. réserves de cotisations et fonds libres d'employeurs affiliés	-16 715 242	-16 242 822
Patrimoine disponible	1 659 255 686	1 559 341 000
Capital de prévoyance assurés actifs	-936 008 527	-908 527 495
Capital de prévoyance retraités	-526 430 880	-514 517 927
Provisions techniques	-90 423 401	95 900 646
Patrimoine nécessaire	-1 552 862 808	-1 518 946 068
Excédent	106 392 878	40 394 932
Taux de couverture	106.9 %	102.7 %

5.9 Expertise actuarielle

La dernière expertise a été réalisée au 31 décembre 2022. Ce document confirmait ce qui suit:

Les bases techniques (LPP 2020, tables périodiques) sont appropriées. • Le taux d'intérêt technique de 1.5 % actuellement utilisé par la caisse de pension est approprié. Cette valeur se situe dans la fourchette que nous avons déduite et en dessous du rendement net attendu de la stratégie de placement de 2,82%. • Conformément à l'art. 44 OPP2, le degré de couverture s'élève à 102.7%. • Nous estimons que l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur de 16.1 % du capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel est suffisant. • À la date de référence, la caisse de pension offre la sécurité de pouvoir remplir ses obligations (le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 s'élève à 102.7 %, la réserve de fluctuation de valeur est alimentée à hauteur de 16.5 % de sa valeur cible). • Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. • Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels (vieillesse, décès et invalidité) sont suffisantes.

6. Explications relatives au placement des fonds et au résultat net du placement des fonds

6.1 Organisation des activités de placement, Règlement de placement

Le Conseil de fondation assume la responsabilité suprême pour le placement des fonds. Il a donc élaboré un règlement de placements qui décrit les objectifs et les principes de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, le Conseil de fondation a désigné un comité, composé de membres du Conseil de fondation, qui est responsable de la mise en œuvre de l'activité patrimoniale.

PROMEA caisse de pension a confié à des gérants de fortune externes disposant de l'habilitation du CHS ou subordonnés à la FINMA les mandats de catégorie suivants:

Obligations CHF Credit Suisse; Swiss Life

Obligations en monnaies étrangères Credit Suisse; UBS AG

Actions Suisse UBS AG

Actions Global UBS AG; Credit Suisse

Actions Marchés émergents Credit Suisse

Infrastructures UBS AG; Credit Suisse; Swiss Life

Immobilier UBS AG; Credit Suisse; Swiss Life; HIG; SFP; Swiss Prime; Utilita; Zürich Versicherungen

Global Custodian Credit Suisse

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 al. 4 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité professionnelle (OPP2) règle la sécurité et la répartition des risques des placements. Les placements patrimoniaux doivent être gérés et surveillés soigneusement. Le règlement de placement autorise les extensions suivantes des possibilités de placement, qui n'ont toutefois pas été sollicitées: actions étendues à 53 %, biens immobiliers étendus à 32 %. Il est confirmé que la stratégie de placements choisie sert une répartition optimale des risques des placements et que l'atteinte de l'objectif de prévoyance est optimalement soutenue. Les dispositions de l'art. 50 al. 1–3 OPP2 sont respectées.

6.3 Montant visé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

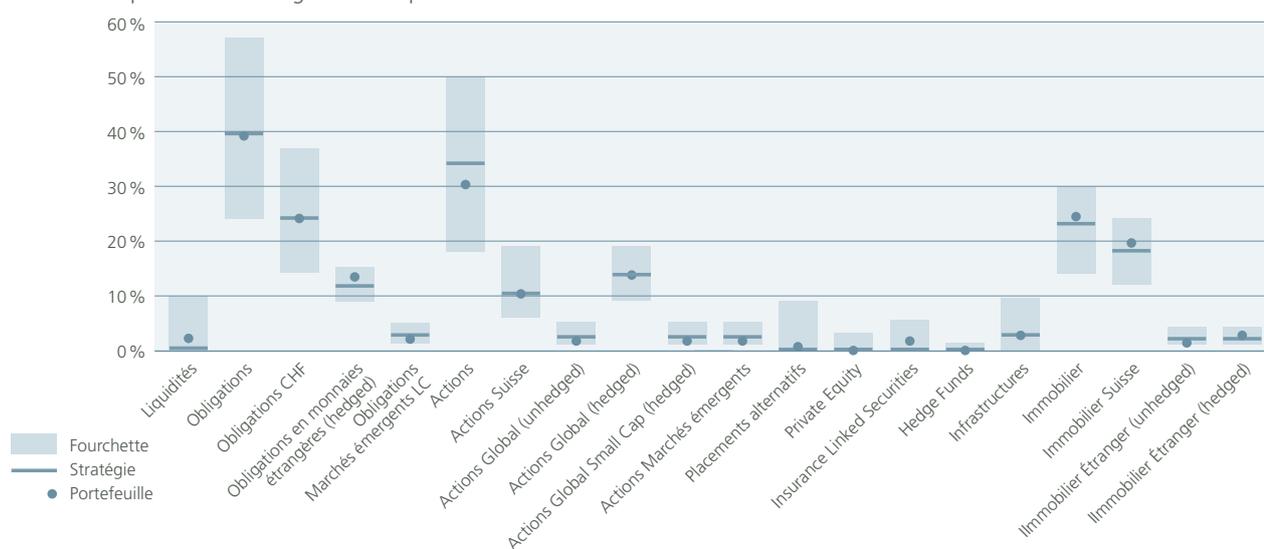
PROMEA caisse de pension présente au 31.12.2023 une réserve de fluctuation de valeur s'élevant à CHF 106.39 millions. La réserve de fluctuation de valeur théorique pour la stratégie de placement s'élève, selon le calcul de l'expert en prévoyance professionnelle, à 16.1 % des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avec un niveau de sécurité de 97.5 %). PROMEA caisse de pension présente un déficit de réserve de CHF 143.62 millions et a par conséquent une capacité de risque restreinte.

Valeur désirée de la réserve de fluctuation de 16.1 % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	CHF 250 010 912
Valeur effective de la réserve de fluctuation	CHF 106 392 878
Déficit en matière de réserve	CHF 143 618 034

6.4 Présentations des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022	Fourchettes	Limitation
	en CHF	Part en %	en CHF	Part en %		
Liquidités	52 460 056	3.08	144 747 531	9.03	0–10	100
Créances et prêts	20 484 333	1.20	13 209 178	0.82		
Comptes de régularisation des actifs	2 105	0.00	191 133	0.01		
Titres						
Obligations						
• Obligations en CHF	395 322 829	23.19	409 032 067	25.51	14–37	100
• Obligations en monnaies étrangères (hedged)	232 105 580	13.62	178 535 574	11.14	9–15	
• Obligations Marchés émergents LC	26 515 818	1.56	25 354 069	1.58	1–5	
Actions						
• Actions Suisse	190 956 659	11.20	142 936 764	8.92	6–19	50
• Actions Global (unhedged)	29 426 363	1.73	25 549 241	1.59	1–5	
• Actions Global (hedged)	236 316 414	13.87	169 582 252	10.58	9–19	
• Actions Global Small Cap	26 128 228	1.53	23 526 334	1.47	1–5	
• Actions Marchés émergents	22 234 759	1.30	22 715 411	1.42	1–5	
Placements alternatifs						
• Private Equity	180 000	0.01	155 000	0.01	0–3	15
• Hedge Funds	0	0.00	114 342	0.01	0–1	
• Insurance Linked Securities	20 000 000	1.17	0	0.00	0–5	
Infrastructures Suisse + Étranger	55 492 497	3.26	39 016 784	2.43	0–10	10
Immobilier						
• Immobilier Suisse (placements directs)	169 500 000	9.95	175 000 000	10.92	12–24	30
• Immobilier Suisse (indirects)	158 602 915	9.31	158 644 720	9.90		
• Immobilier Étranger (unhedged)	17 188 389	1.01	20 786 552	1.30	1–4	
• Immobilier Étranger (hedged)	51 441 563	3.02	54 049 453	3.37	1–4	
Total des placements	1 704 358 508	100.00	1 603 146 406	100.00		
Total monnaies étrangères	696 849 611	40.89	559 230 013	34.88	24–66	
Total des monnaies étrangères (non couvertes)	121 504 000	7.13	157 062 733	9.80	4–23	30
Total actions	505 062 424	29.63	384 310 002	23.97	18–50	50
Total immobilier	396 732 866	23.28	408 480 725	25.48		30
Total infrastructures/placements alternatifs	75 672 497	4.44	39 286 126	2.45		15

Les placements correspondent aux prescriptions des art. 54, 54a, 54b et 55 OPP2 ainsi qu'aux fourchettes stipulées dans le règlement de placement.



6.5 Instruments dérivés en cours (ouverts)

Le Règlement de placement autorise le recours aux instruments dérivés pour couvrir des risques de change.

Opérations de change à terme

Il n'y a pas d'opération à terme sur devises à la date du bilan.

Swaps de taux d'intérêt

À la fin de l'année, la caisse de pension n'était engagée dans aucun swap de taux d'intérêt.

6.6 Prêt de titres (securities lending)

En date du 31.12.2023, aucun titre des placements directs n'avait été prêté.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2023 en CHF	2022 en CHF
Produit du placement en titres	91 621 144	-175 406 316
• Liquidités, placements à terme et «call money»	1 357 525	-74 225
• Infrastructures	3 227 248	2 204 867
• Opérations de change à terme	-	-
• Obligations	36 873 008	-77 005 730
• Actions	50 053 539	-100 812 667
• Private Equity	40 000	364 000
• Hedge Funds	-103 305	-97 283
• Rendements extraordinaires	173 129	14 723
Produit des immeubles	-464 296	5 818 670
Revenu d'immobiliers indirects	-4 434 878	9 074 482
Gestion de fortune, Investment-Controlling	-5 459 432	-4 980 270
Total du résultat net des placements patrimoniaux	81 262 538	-165 672 633
Patrimoine total déterminant	1 704 358 508	1 603 146 406
Performance	5.62 %	-9.41 %

La performance a été calculée selon la méthode TWR générale.

Mention comptable des charges de la gestion des avoirs pour les placements collectifs

Taux de transparence des coûts

	en CHF	en pour-cent de l'avoir total
Total des placements transparents au niveau des coûts	1 669 374 220	100 %
Total des placements collectifs non transparents	0	0 %
Patrimoine de PROMEA caisse de pension conformément à la comptabilité des titres et des immeubles	1 669 374 220	100 %

Le taux de transparence des coûts a été déterminé comme étant de 100 %.

Coûts de gestion de fortune comptabilisés à part

	en CHF	en pour-cent des placements transparents au niveau des coûts
Coûts de gestion de fortune comptabilisés directement dans le compte de résultat	2 213 559	0.13 %
Indice des coûts des sociétés de gestion immobilière	331 010	0.02 %
Indice des coûts des placements collectifs à coûts transparents	2 914 862	0.17 %
Total des coûts de gestion de fortune figurant dans le compte de résultat	5 459 431	0.32 %

Le total des coûts de gestion de fortune comptabilisé dans le compte de résultat se monte à 0.32 % (2022: 0.32 %) des placements à coûts transparents.

Coûts de placements collectifs transparents par catégorie de placement

Catégorie de placement	Coûts basés sur les transactions en CHF
Fonds Obligations CHF – avec valeur en date de la clôture	32 924
Fonds Obligations monnaies étrangères – avec valeur en date de la clôture	17 584
Fonds Obligations Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	859
Fonds Actions Suisse – avec valeur en date de la clôture	0
Fonds Actions Global (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	1 399
Fonds Actions Global (hedged) – avec valeur en date de la clôture	12 331
Fonds Actions Global Small Cap – avec valeur en date de la clôture	23 254
Fonds Actions Marchés émergents – avec valeur en date de la clôture	22 670
Fonds Infrastructure – avec valeur en date de la clôture	784 757
Immobilier indirect Suisse – avec valeur en date de la clôture	1 197 069
Immobilier indirect Étranger (unhedged) – avec valeur en date de la clôture	127 194
Immobilier indirect Étranger (hedged) – avec valeur en date de la clôture	694 174
Placements sur le marché monétaire	648
Total des placements collectifs transparents	2 914 862

Liste des placements collectifs non transparents le jour de la clôture

ISIN	Catégorie	Nom du produit	Valeur à la date de référence 31.12.2023		
			Unité	Valeur marchande en CHF	en pour-cent de l'avoir
	Hedge Funds				
Fonds & similaires					
INT3486	Hedge Funds	TRADEX Master D series 1	370.60	0 %	0 %
INT3487	Hedge Funds	TRADEX Master D series 1 II	58.43	0 %	0 %
Total Hedge Funds				0 %	0 %

6.8 Immeubles

6.8.1 Immeubles

Les immeubles suivants sont la propriété de PROMEA caisse de pension:

	Coûts administratifs en CHF	31.12.2023 valeur de bilan en CHF	31.12.2022 valeur de bilan en CHF
Immeuble Dübendorf	16 271.80	11 150 000	11 800 000
Immeuble Mönchaltorf	9 263.65	4 550 000	4 900 000
Immeuble Morbio Inferiore	25 504.05	7 450 000	8 500 000
Immeuble Berne	17 819.40	5 000 000	5 300 000
Immeuble Arni	34 046.25	19 250 000	18 750 000
Immeuble Zurich	18 297.90	13 750 000	13 750 000
Immeuble Niederglatt	10 209.15	4 500 000	5 000 000
Immeuble Seebach	52 298.65	21 000 000	22 100 000
Immeuble Dietikon	32 372.15	24 100 000	24 500 000
Immeuble Zofingue	9 848.70	3 900 000	4 100 000
Immeuble Mumpf	16 273.90	8 500 000	8 700 000
Immeuble Amriswil	35 556.50	18 700 000	18 800 000
Immeuble Biel/Bienne	11 152.75	1 750 000	2 950 000
Immeuble Allschwil	8 439.50	4 900 000	5 200 000
Immeuble Rapperswil	27 664.35	17 800 000	17 450 000
Immeuble Thoune	5 990.95	3 200 000	3 200 000
Total	331 009.65	169 500 000	175 000 000

L'estimation a été effectuée conformément aux directives relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Depuis 2009, PROMEA caisse de pension bénéficie du soutien de Sparhafen Immobilien AG en ce qui concerne la gestion des placements immobiliers. L'examen des immeubles susceptibles d'être acquis pour étendre le portefeuille immobilier ainsi que l'étude de l'assainissement des immeubles figurant déjà au portefeuille s'effectuent en étroite coopération avec la Direction de PROMEA caisse de pension.

Méthode d'estimation des immeubles: Discounted Cash Flow Method / Méthode DCF; largeur de bande des taux d'intérêt de capitalisation de 2.8 % à 3.5 %.

6.9 Explications relatives aux réserves de contributions et aux fonds libres d'employeurs affiliés

Les réserves de cotisations et les moyens libres ont connu l'évolution suivante:

	2023 en CHF	2022 en CHF
État des réserves d'employeurs au 01.01	15 926 454	15 446 874
Apports aux réserves de cotisation des employeurs	3 770 130	2 965 885
Dissolution pour payer les cotisations des employeurs	-3 341 242	-2 526 807
Dissolution suite à des départs de l'entreprise	0	0
Rémunération à 0.25 %	42 741	40 502
Total des réserves de cotisation des employeurs au 31.12	16 398 083	15 926 454
État des fonds libres d'employeurs au 01.01	316 367	315 578
Apport de moyens libres	0	0
Rémunération à 0.25 %	791	789
Sortie de moyens libres	0	0
Total des fonds libres d'employeurs au 31.12	317 158	316 367

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances et prêts

Le poste Créances et prêts est composé comme suit:

	31.12.2023 en CHF	31.12.2022 en CHF
Avoir d'impôt anticipé Administration fédérale des contributions	13 079 576	6 434 074
Avoir d'impôt à la source administrations fiscales étrangères	62 892	62 416
Compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation	6 317 206	6 291 499
Comptes de décompte gestion des immeubles	727 376	191 900
Fonds de garantie LPP	297 283	229 289
Total des créances et prêts	20 484 333	13 209 178

PROMEA caisse de compensation assume le mandat de l'encaissement des cotisations de PROMEA caisse de pension, c'est-à-dire que les cotisations dues à l'AVS/AI/APG ainsi qu'à PROMEA caisse de pension sont facturées ensemble. L'Office fédéral des assurances sociales OFAS a autorisé PROMEA caisse de compensation à se charger de ce mandat. Le compte de décompte avec PROMEA caisse de compensation comptabilise les crédits et les débits de cette coopération.

7.2 Compte de régularisation actif

Le compte de régularisation actif comprend les positions individuelles suivantes:

	2023 en CHF	2022 en CHF
Avoirs divers	2 105	191 133
Total des actifs transitoires	2 105	191 133

7.3 Prestations de libre passage et rentes

Ce compte sert à l'ensemble du trafic des paiements avec les assurés. Tous les versements effectués par les assurés sont immédiatement comptabilisés ici, puis transférés dès que les indications nécessaires sont disponibles. Les versements destinés aux assurés passent aussi par ce compte.

7.4 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comprend les positions individuelles suivantes:

	2023 en CHF	2022 en CHF
Divers	245 088	101 895
Total des passifs transitoires	245 088	101 895

La régularisation comptable passive regroupe des factures encore impayées et des rentes impossibles à faire parvenir à leurs bénéficiaires.

7.5 Frais d'administration

Les charges de marketing et de publicité ainsi que de l'administration se décomposent comme suit:

	2023 en CHF	2022 en CHF
Courtages intermédiaires	354 726	252 929
Charges rapport de gestion	16 732	21 263
Publicité générale	51 243	34 523
Parrainage	4 847	7 615
Total des frais de marketing et de publicité	427 546	316 330
Révision de caisse et conseils	39 188	41 380
Expert en caisse de pension	80 856	61 696
Autorité de surveillance	27 521	28 018
Frais d'administration généraux	2 176 503	2 446 274
Total des frais d'administration	2 751 614	2 893 697

Les coûts administratifs par assuré actif sont de CHF 291 (année précédente: CHF 321) et de CHF 236 (année précédente: CHF 259) y compris les retraités.

7.6 Intégrité et loyauté

Toutes les personnes et institutions impliquées dans le placement patrimonial, de même que le Conseil de fondation agissent conformément aux dispositions d'intégrité et de loyauté de l'art. 51b LPP et des art. 48f-I et 49a OPP2 ainsi qu'aux directives de la Charte de l'ASIP. Chaque année, toutes ces personnes et institutions doivent confirmer par écrit qu'elles respectent les prescriptions évoquées.

7.7 Rétrocessions

L'ensemble des personnes et institutions chargées de la gestion ont déclaré par écrit, dans le sens des arrêts du Tribunal fédéral 132 III 460 du 22 mars 2006 et 138 III 755 du 30 octobre 2012, quels avantages patrimoniaux elles ont perçu de la part de tiers.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 En 2023, il n'y a pas eu de dissolutions de conventions d'affiliation entraînant une liquidation partielle.

9.2 Promesses de capitaux ouvertes au 31.12.2023

CSA Infrastructure énergie Suisse L	CHF	5 139 682.75
UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland 2	CHF	2 266 609.57
UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland 3	CHF	4 569 288.00
Swiss Life Infrastructure Global ESG CHF hedged	CHF	10 000 000.00
SFP Infrastructure Partners Fund	CHF	10 000 000.00

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

Fiable

*La PROMEA caisse de pension
agit de manière digne de confiance.*





Allvisa AG | Thurgauerstrasse 54
Postfach | CH-8050 Zürich
T +41 43 344 43 43
www.allvisa.ch | info@allvisa.ch

PROMEA Pensionskasse
Ifangstrasse 8
8952 Schlieren

René Zehnder
+41 (0)43 344 43 81
rene.zehnder@allvisa.ch

Zurich, le 27 mars 2024

Confirmation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'experts en prévoyance professionnelle selon l'art. 52e al. 1 LPP et sur la base du mandat d'expert qui nous a été confié, nous vous soumettons le rapport ci-dessous sur la situation au 31 décembre 2023.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013, et que notre jugement a été formé et nos recommandations émises en toute objectivité.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle compétent, nous remplissons les conditions d'ordre professionnel définies à l'art. 52d al. 2 let. a et b LPP qui imposent une formation et une expérience professionnelles appropriées ainsi que la connaissance des dispositions légales pertinentes ; remplissant également les conditions d'ordre personnel de l'art. 52d al. 2 let. c LPP, soit la bonne réputation et la fiabilité, nous avons obtenu l'agrément de la Commission de haute surveillance CHS PP.

Confirmation d'expert

La situation financière de la PV-PROMEA est bonne. Calculé au moyen d'un taux d'intérêt technique de 1.75% (exercice précédent: 1.50%) et de la base technique LPP 2020, le taux de couverture d'après l'art. 44 OPP 2 se monte à 106.9% au 31.12.2023 (exercice précédent: 102.7%). La bonne performance ainsi que les gains au niveau des risques chez les personnes assurées actives ont eu un effet positif sur le résultat. La réserve de fluctuation est constituée à concurrence de 42.6% de sa valeur cible à la date du bilan.

Sur la base de notre contrôle selon l'art. 52e al. 1 LPP, nous confirmons qu'au 31 décembre 2023

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et notamment à la loi sur le libre passage ;
- la caisse de pension présente une garantie suffisante de pouvoir remplir ses engagements de prévoyance, conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP ;
- les primes de risque ainsi que la provision constituée pour les cas de risque présentent une protection suffisante et remplissent les exigences selon l'art. 43 OPP 2.
- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés.

Allvisa AG

Pensionskassen-Experte SKPE
Allvisa AG, 03.04.2024

René Zehnder
Elektronische Signatur
Expert diplômé en caisses de pensions



Pensionskassen-Experte SKPE
Allvisa AG, 03.04.2024

Thomas Frick
Elektronische Signatur
Experte diplômée en caisses de pensions





Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la PROMEA Pensionskasse, Schlieren

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la PROMEA Pensionskasse (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

La version allemande du rapport d'audit (datée du 21 mars 2024) est juridiquement contraignante.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 21 mars 2024

BDO SA

Marcel Frick
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Christian Schärer
Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Entrepreneuriale

*La PROMEA caisse de pension
agit de manière active,
circonspecte et consciente
des coûts.*



en bref,

PROMEA CAISSE DE PENSION

PROMEA caisse de pension est une institution de prévoyance professionnelle paritaire de la branche de la métallurgie, de la construction et des branches annexes, ainsi que d'autres branches artisanales et entreprises.

Historique

1955

Fondation en tant qu'assurance paritaire complémentaire

1968

Transformation en Caisse d'assurance paritaire pour les métiers rattachés à la construction métallurgique, CPCM

1983

Extension en PV-METALL en prévision du 2^e pilier obligatoire (LPP)

1996

Changement de nom en PV-PROMEA

2018

Changement de nom en PROMEA caisse de pension

Forme juridique

Fondation paritaire d'organisations d'employeurs et de salariés au sens des art. 80 ss. du Code civil.

But de la fondation

Le but de PROMEA caisse de pension est d'assurer, sous forme de fondation commune, la prévoyance professionnelle selon la LPP et ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises qui sont membres, membres du patronage ou bienfaiteurs d'AM Suisse ou qui entretiennent des rapports de partenaire social avec un des cofondateurs mentionnés ou dont les salariés sont régis par les conventions collectifs de travail des cofondateurs de PROMEA caisse de pension.

Conseil de fondation

Paritaire comprenant trois représentants des salariés et trois représentants des employeurs des organisations fondatrices.

Associations fondatrices de PROMEA caisse de pension

- AM Suisse
- Syndicat Unia
- Syna – le syndicat

Association de services avec les assurances sociales PROMEA

- PROMEA caisse de compensation
- PROMEA caisse d'allocations familiales
- KSM Caisse maladie des entreprises suisses de construction métallique

organes,

DE PROMEA CAISSE DE PENSION

Associations fondatrices

AM Suisse, syndicat Unia, Syna – le syndicat

Conseil de fondation

Sabine Bellefeuille représentante des employeurs (AM Suisse)

Rolf Frehner vice-président, représentant des salariés (Unia)

Vincenzo Giovannelli représentant des salariés (Unia)

Peter Meier président, représentant des employeurs (AM Suisse)

Susanne Niklaus représentante des employeurs (AM Suisse)

Susanne Sabbadini représentante des salariés (Syna)

Direction

Ricardo Garcia directeur PROMEA assurances sociales

Patric Spahr directeur PROMEA caisse de pension

Direction de division Prévoyance professionnelle

Veli Balaban chef de département Prévoyance professionnelle

Collaborateurs

Belinda Bono gestion des membres / assurés

Maria Carbone gestion des membres / assurés

Chanita Duangtaku gestion des membres / assurés

Isabelle Gygi gestion des prestations

Hanspeter Kaufmann conseiller d'entreprise Prévoyance professionnelle

Roland Kleiner conseiller d'entreprise Prévoyance professionnelle

Susanne Ledergerber gestion des membres / assurés et trafic des paiements

Petra Müller-Loose gestion des membres / assurés, comptabilité générale, comptabilité de la fondation et comptabilité financière

Katia Rizzo gestion des prestations

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Expert en caisse de pension

Allvisa AG, René Zehnder, Zurich

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Placements financiers**Banque de dépôt (Global Custodian)**

Credit Suisse (Schweiz) AG

Conseils en placements

Hartweger & Partner AG, Lucerne

Immobilier

Sparhafen Immobilien AG, Zurich

Immopro AG, Zurich

Expert en estimations

COMRE AG, Zurich

Mentions légales**Editrice**

PROMEA caisse de pension, Schlieren

Conception, mise en page et réalisation

agor ag | kommunikation & design, Zurich

